

# Risques au travail et travail à risques : sous-traitance, souffrances et déni

Période : mars 2011 à août 2011

Cédric SURIRÉ et Frédérick LEMARCHAND

Université de Caen Basse-Normandie – CERReV (Centre d'étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités)  
EA 3918 – Caen

Mots clés : Déni, Inégalité, Management, Médecine, Précarité, Risque, Santé, Sous-traitance

Les terrains étudiés au sein des deux textes présentés ici peuvent paraître difficiles à mettre en lien. Cependant, nous avons choisi de croiser leurs analyses, car, elles comportent une problématique commune consistant à montrer qu'il existe des formes d'invisibilités sociales des risques au travail. Ces phénomènes rendent difficile la perception des vulnérabilités sociales relatives aux différentes formes de conditions de travail délétères pour les santés mentales et physiques que rencontrent notamment les travailleurs sous-traitants des installations nucléaires françaises exposés aux rayonnements ionisants ainsi qu'à l'amiante et d'autres CMR. Annie Thébaud-Mony (2000, 2007) rappelle très bien en quoi les effets, par exemple, de l'individualisation des situations salariales laissent seuls les travailleurs face aux polyexpositions cancérigènes et, plus généralement, aux risques psychosociaux ce qui peut tendre à renforcer l'émergence des situations de vulnérabilités pouvant conduire à des variantes d'acceptabilité des risques, à des replis sur soi, à de la sous-déclaration des accidents et pathologies professionnels, à des dépressions ou même dans certains cas à des suicides. Car le recours au travail flexible, de plus en plus important (CDD, intérim, sous-traitance, salariés naviguant entre différents pôles et services d'une même entreprise...) entraîne une division sociale des risques. Ainsi, le phénomène grandissant de la précarisation des contrats de travail, l'amplification des contraintes physiques et des expositions aux produits chimiques pour ces mêmes catégories salariales vulnérables et déjà les plus atteintes, participent de la construction sociale de l'invisibilité des atteintes à la santé liées au travail et de l'inégale répartition des risques de plusieurs façons. D'une part, par la difficile construction d'une traçabilité présente et passée des expositions de ces salariés en contrat précaire qui vont d'entreprise en entreprise au gré de la demande et qui sont le plus souvent confrontés au phénomène massif des polyexpositions. D'autre part, du fait de la répercussion de cette précarité sur leur degré d'acceptabilité des risques avec, comme principale conséquence, un déni de leurs expositions.

## Sous-traitance nucléaire, risques et vulnérabilités

Desbordes JP. Les précaires du nucléaire ont leur dose. Santé & Travail. 2011; 75: 6-8.

### Résumé

Avec un nombre de sous-traitants proche de 25 000, les expositions aux rayonnements des personnels extérieurs aux entreprises EDF et AREVA doivent être considérées comme de réels enjeux de santé publique puisqu'elles sont à la fois les témoins physiques d'une certaine invisibilité sociale des souffrances mentales et corporelles et les témoins symboliques des inégalités sociales de santé qui touchent les travailleurs extérieurs occupant pourtant les métiers les plus exposés de toute l'activité nucléaire française (Thébaud-Mony, 2000, 2007). Le rapport 2010 de l'inspecteur général d'EDF pour la sûreté nucléaire et la radioprotection, Jean Tandonnet, précise que le vieillissement et le démantèlement des centrales nucléaires occasionneront une augmentation de 20 % des activités de maintenance et donc de sous-traitance qui seront très certainement accompagnées d'une montée progressive de la dosimétrie<sup>(1)</sup> collective. Parallèlement, les activités de maintenance s'exécutent dans des délais de plus en plus courts, avec des tâches auxquelles de moins en moins de moyens financiers, temporels et qualitatifs sont alloués ce qui entraîne des expositions à des doses plus conséquentes pour les travailleurs sous-traitants. Syndicats, experts, travailleurs,

médecins, s'accordent à dire que le turn-over des salariés précaires s'accélère et occasionne un difficile ancrage de la culture de la radioprotection. Il arrive ainsi de retrouver dans des zones très dangereuses pour les travailleurs et la sûreté nucléaire (bâtiment réacteur, générateur de vapeur) des salariés peu expérimentés qui parfois ne parlent pas français. Ainsi d'après l'ANCCLI<sup>(2)</sup> le recours aux travailleurs prestataires constitue une prise de risque sanitaire pour les travailleurs qui vont parfois jusqu'à dissimuler les outils de mesure de radioprotection afin de ne pas dépasser les doses réglementaires et se retrouver au chômage. Dissimulation servant peut-être aussi à créer une forme de rationalisation de l'exposition aux rayonnements. Nous serions donc bien face à une volonté politique, comme le rappelle Annie Thébaud-Mony (2007), d'étaler les doses sur une population mouvante avec un turn-over important, c'est-à-dire, une population de sous-traitants frappée d'invisibilité sociale du risque pour laquelle a, certes, été prévu un suivi réglementaire à la fois dosimétrique et médical post-professionnel mais qui n'est, pour ce dernier, pourtant que partiellement organisé ou mis en œuvre de manière disparate. Les salariés se retrouvent la plupart du temps sans attestation d'exposition ce qui ne permet pas de construire un bilan global des expositions professionnelles multiples de ces travailleurs. Bilan qui devrait aussi prendre en compte l'épineuse question des effets des faibles doses pour ces hommes (comme a déjà pu le faire le CIRC<sup>(3)</sup> au sujet des travailleurs statutaires européens

du nucléaire), qui ont bien souvent débuté leur carrière nucléaire dans les années 1980, et dont les éventuels cancers n'arrivent que maintenant du fait du temps de latence entre périodes d'exposition et apparition de la maladie.

#### Commentaire

Ce texte montre comment l'industrie nucléaire française a pu rendre socialement invisible et acceptable – par l'intermédiaire du respect de la réglementation en vigueur sur les expositions – les risques sanitaires liés au travail en centrale. L'auteur montre bien que ce respect de la réglementation qui rend légitime, au niveau du droit et de la société dans son ensemble les risques pris par une population de travailleurs, ne suffit pas à exclure la possibilité de survenue d'effets sanitaires délétères. En effet, ces derniers sont, par exemple, confrontés à l'intensification du travail et au turn-over des intérimaires qui participent à la dissolution des anciennes identités collectives et des savoirs relatifs à la protection de la santé. La précarisation (intérim, CDD) des collectifs de travail empêche la transmission des savoir-faire et des savoirs concernant les conduites de prudence au travail. Les manquements à la sécurité et au bon fonctionnement des procédures de protections de l'intégrité physique des salariés sont aussi renforcés et entretenus par une individualisation massive et croissante des tâches qui découle de la dissolution des collectifs de travail. Cela engendre des modes d'adaptabilité et de mobilité très rapides qui mettent au second plan la nécessité de protéger la santé des salariés puisque le premier plan est occupé par l'effet déstructurant le plus marquant, à savoir, l'éclatement des solidarités ouvrières. Phénomènes déjà repérés chez les travailleurs de l'amiante et de leurs fibres de substitution (Lemarchand, Sabre, Suriré, 2010).

### Individualisation, précarisation et souffrances

Linhart D. De la domination et de son déni. *Actuel Marx*. 2011 ; 49 : 90-103.

#### Résumé

Dans son texte, l'auteur rend compte des enjeux salariaux présents dans l'organisation du travail actuelle tout en construisant un historique permettant de comprendre l'avènement des formes managériales qui rendent possible l'individualisation systématique de la gestion des salariés. Ces derniers se retrouvent mis en concurrence, confrontés aux formes de précarisation telle que la sous-traitance qui a pour effet de maintenir les salariés dans une acceptation des formes de vulnérabilités sociales et psychiques, aux conséquences potentiellement délétères et pathogènes. Ainsi, d'après l'auteur, un remodelage du taylorisme<sup>(5)</sup> et des formes de toyotisme<sup>(6)</sup> s'opère à travers le management avec pour effet de créer une accélération inédite au XXI<sup>e</sup> siècle des structures de la violence symbolique. Autrement dit, les travailleurs se retrouvent isolés et atomisés. Le monde du travail se trouve alors caractérisé par un contrôle des rapports sociaux en déconstruisant les entités collectives et les formes de solidarités capables auparavant de constituer un rapport de force. Ce que l'organisation du travail

valorise ce sont les exigences des donneurs d'ordres quitte à renforcer les niveaux de compromission et d'acceptation des nouvelles exigences de production chez les salariés. Cette organisation managériale du travail requiert explicitement l'engagement subjectif des salariés en rendant acceptable et valorisable la flexibilité, la disponibilité, la mobilité au détriment des formes qualitatives du travail auxquelles s'attachaient les collectifs de travailleurs. Routine, qualité du travail, acquis, partage des savoir-faire et culture de protection au travail sont désormais perçus comme autant d'archaïsmes contre-productifs non adaptés aux changements et nouvelles définitions de la qualité en fonction des certifications et qualifications (Linhart, 2009). L'effet principal de cette restructuration de l'organisation du travail au regard du management est en fait de plonger les salariés dans un état d'insécurité permanent en les contraignant à accepter les conditions de travail qui se matérialisent par des augmentations de stress, d'angoisses, de peurs, de sentiments d'injustice et plus généralement de mal-être au travail.

#### Commentaire

Nous pouvons donc constater que les salariés sous contrat précaire développent des pratiques zélées dans leur travail qui renvoient à leur expérience de la précarité : l'individualisation des situations associée à la peur du lendemain engendre des rapports concurrentiels entre les ouvriers qui ne peuvent que les fragiliser davantage et qui a pour conséquence une acceptation des conditions de travail, pourvu que cela n'empiète pas sur leur statut, leurs acquis, leur position. Se développe alors une distanciation par rapport aux conditions de travail d'autant plus forte que la position dans le processus de production est précaire. Les travailleurs précaires se mettent à distance de leur travail, ce qui entraîne la tolérance paradoxale de conditions de travail souvent très dures (Gollac et Volkoff, 2006) et la peur du chômage aidant, elle conduit à accepter ce qu'on sait être nuisible, mais qu'on ne peut refuser. Il s'agit ici des pathologies liées à la surcharge de travail, des TMS, des phénomènes dits de « *Burn out* ». Tout ceci étant renforcé d'une manière plus générale, par des positions de passivité et d'aliénation sociale, ou de déni de réalité face aux injonctions paradoxales que font ressortir les phénomènes de sous-traitance et plus particulièrement de sous-traitance en cascade. Ces problèmes rattachés à l'organisation du travail montrent une origine bien précise et commune aux nombreuses situations de travail que Christophe Dejours (Dejours, 1998, 2006) a déjà pointé du doigt : les pressions organisationnelles relatives à l'évaluation permanente et individualisée des performances. Cette situation est à l'origine, par exemple, des mauvais rapports qu'entretiennent les intérimaires avec les salariés embauchés. L'organisation du travail instaure désormais – et cela est loin d'être une réelle nouveauté – un mode de vie pour les salariés, constamment guidé et divisé par des choix biographiques, des gestes professionnels, des rapports hiérarchiques, des inscriptions au sein de collectifs ou d'instances défensives et protectrices, régis par une implication du corps dans différents risques professionnels. Or cette dernière peut mettre gravement en péril la santé des travailleurs.

**CONCLUSION GÉNÉRALE**

Le paradoxe entre défense de l'emploi et prises de risques au quotidien doit questionner les pratiques professionnelles et plus généralement, l'organisation du travail. En effet, il apparaît nécessaire de se demander comment des travailleurs auxquels les impératifs de l'organisation du travail demandent toujours plus d'investissement au sein des procès de production – en termes de temps, d'investissement, d'implication de la santé mentale et physique – peuvent encore établir une séparation entre une implication professionnelle au travail et une mise à disposition totale de leur santé mentale et physique pour la sauvegarde de leur emploi avec le risque d'une dégradation forte de ces dernières. Notons, par ailleurs, que la trame de fond de ces modifications organisationnelles du travail repose sur une insécurité de l'emploi de plus en plus massive et permanente engendrant une peur grandissante au cœur des biographies professionnelles.

**Lexique**

- (1) Dosimétrie : mesures des doses de rayonnements ionisants auxquelles une personne, un être vivant a été exposé.
- (2) ANCCLI : association nationale des comités et commissions locales d'information.
- (3) CIRC : Centre international de recherche sur le cancer.
- (4) CMR : cancérigène, mutagène, reprotoxique.
- (5) Taylorisme : ensemble de principes de gestion du travail, élaboré par Frederick Winslow TAYLOR, dès 1904. Il s'agit d'une séparation entre le travail d'exécution et le travail intellectuel de conception, assuré par les ingénieurs du « bureau des méthodes » qui s'appuient sur une démarche de rationalisation scientifique du travail (étude du poste, décomposition et simplification des gestes, attribution d'un temps d'exécution à chaque tâche élémentaire).
- (6) Toyotisme : production pilotée par la demande, la responsabilisation et la polyvalence des travailleurs (ce qui n'empêche pas la division du travail).

**Publications de référence**

**Aïach P.** Le cancer au cœur des inégalités sociales de santé : quelles politiques imaginer ? dans *Lutter contre les inégalités sociales de santé, politiques publiques et pratiques professionnelles*. Presses de l'EHESP. 2008.

**Dejours C.** Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale. Le Seuil. 1998.

**Dejours C.** Aliénation et clinique du travail. *Actuel Marx*. 2006 ; 39 : 124-133.

**Lemarchand F, Sabre S, Suriré C.** Exposition aux cancérigènes : reconnaissance et inégalités sociales, INCa-ARC. 2010.

**Linhart D.** Travailler sans les autres ? Le seuil, 2009.

**Thébaud-Mony A.** L'industrie nucléaire. Sous-traitance et servitude. Inserm/EDK, coll. Questions en santé publique. 2000.

**Thébaud-Mony A.** Travailler peut nuire gravement à votre santé. Sous-traitance des risques, mise en danger d'autrui, atteintes à la dignité, violences physiques et morales, cancers professionnels. La Découverte, coll. Cahiers libres, 2007.

**Gollac M, Volkoff S.** La santé au travail et ses masques. Actes de la recherche en sciences sociales. Le Seuil. 2006 ; 163 : 4-17.

**Revue de la littérature**

**Henry E.** Amiante : un scandale improbable, *Sociologie d'un problème public*. Presses Universitaires de Rennes, 2008.

**Jouzel JN.** La dénonciation du problème des éthers de glycol en France : Les organisations syndicales face à l'après-crise de l'amiante. *Santé et travail : Connaissances et reconnaissance*. La documentation française. *Revue française des Affaires Sociales*. 2008 ; 2-3 : 99-118.

**Autres publications identifiées**

**Bachet D.** Des pratiques professionnelles sous tensions. L'examen clinique des salariés en médecine du travail. In *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, 2011 ; 188 : 54-69.

*L'auteur, à travers une enquête qualitative par entretiens semi-directifs met très bien en évidence la difficulté pour les médecins du travail à ne disposer que de l'outil aptitude/inaptitude pour essayer d'intervenir en profondeur sur l'organisation du travail selon eux bien trop souvent délétaire pour la santé des salariés.*

**Bouquin S.** La question des résistances au travail dans la sociologie du travail française. *Actuel Marx*. PUF. 2011 ; 49 : 60-72. *Revue théorique de la question de la résistance à travers des concepts clefs de la sociologie du travail tels que la domination, le consentement et la servitude qui restent des champs sociologiques trop peu développés dans les analyses sociologiques classiques. Ici, de Weber à Touraine en passant par un retour aux textes de la Boétie, le texte développe une approche anthropologique capable de repenser la place de l'Homme dans la société salariale.*

**Dares.** Sous-traitance : des conditions de travail plus difficiles chez les preneurs d'ordres. *Dares Analyses*. 2011 ; 11 : 1-8.

*Compte-rendu de résultats de l'enquête « Changement Organisationnel et Information » qui montre comment il existe une nécessité de croiser enquêtes qualitatives et quantitatives pour mieux comprendre les problématiques de santé au travail présentes au sein de la sous-traitance.*

*DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.*

**Mots clés utilisés  
pour la recherche bibliographique**

Cancer, Risk, Subcontracting, Vulnérabilité